



## **Compte rendu Audience syndicale**

**ALSACE LORRAINE**

**CHAMPAGNE-ARDENNE**

La CGT a rencontré le futur Directeur Régional Grand-Est Mr Dominique SIMON le 3 octobre dernier.

Mr Dominique SIMON reste à ce jour directeur régional Alsace et occupe dans le même temps la fonction de Directeur Régional Lorraine-Champagne-Ardenne par intérim. Il devrait prochainement être nommé à la tête de la DIRPJJ Grand-est qui regroupera l'Alsace, la Lorraine, la Franche comté et à titre transitoire la Champagne-Ardenne.

En premier lieu, il nous a exposé la politique qu'il entendait poursuivre au niveau de la région : elle s'inscrit en droite ligne dans le cadre des orientations nationales de la PJJ :

- œ Intervention uniquement au pénal et en investigation
- œ Suppression du civil dans tous les services, en hébergement et en milieu ouvert,
- œ Suppression des RRSE civils, transférés aux Conseils généraux
- œ Mise en place des audits et des contrôles dans le secteur public et dans le secteur habilité
- œ Suppression des PJM dans le secteur associatif et le secteur public

Sur ce point, le nouveau DR nous a indiqué que les crédits pour les PJM étaient en forte diminution, voire disparaîtraient.

Il a également évoqué la possibilité d'une suppression pure et simple du décret de 75, qui permet les PJM au civil.

D'une manière générale, il nous a indiqué que l'objectif était de supprimer toutes les mesures civiles dans les services du secteur public de la PJJ d'ici trois ans, à l'exception de l'IOE et des enquêtes sociales. Selon le DR, ce recentrage exclusif sur les mineurs délinquants est la contrepartie de la survie de la PJJ dans le cadre de la RGPP.

Nous avons rappelé l'obligation pour les services PJJ d'exécuter l'intégralité des mesures qui leur sont confiées par les magistrats, qui restent au regard de la Loi les seuls décideurs.

Par ailleurs, **concernant les hébergements**, il a ciblé plus particulièrement trois établissements: les FAE d'Epinal, de Bar le duc et de Charleville-Mézières, qui selon lui ne rentrent pas dans les critères exigés par l'Administration Centrale, qui estime qu'après la fermeture de Chaumont, il faudrait encore fermer deux

foyers supplémentaires dans la région.

Le nouveau DR nous a indiqué qu'il ne souhaitait pas en arriver là, mais qu'il envisageait de dépêcher des audits dans les FAE concernés et qu'il avait demandé la mise en place de conventions pour faciliter des fonctionnements interdépartementaux :

- œ Le Fae de Bar-Le-Duc pour accueillir des mineurs de Haute-Marne,
- œ le Fae d'Epinal en direction de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort,
- œ et le Fae de Charleville-Mézières au profit de la région rémoise

Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation des moyens en personnels et du passage à douze éducateurs, il fixe les objectifs d'activité à 9 jeunes en moyenne annuelle.

Disons le clairement, de tels objectifs nous paraissent illusoire, compte tenu du profil des jeunes accueillis en foyer et des absences inévitables (retours famille, fugues, hospitalisations, incarcérations, etc...).

Nous avons attiré l'attention du DR sur le fait qu'aujourd'hui les FAE et CPI publics sont coincés entre un dispositif CEF associatif habilité surdimensionné et l'obligation de refuser les propositions d'accueil au civil.

Concernant la mise en place du **travail de nuit** pour l'ensemble des personnels éducatifs dans l'ensemble des hébergements, nous avons rappelé le travail réalisé depuis plusieurs mois en DR avec notre participation. Nous avons demandé que ce travail ( plusieurs réunions successives ) fasse l'objet d'un compte rendu et d'une diffusion rapide. En effet, nous constatons que des difficultés importantes sont rencontrées aujourd'hui par les équipes sur le terrain, alors qu'elles auraient pu être évitées en appliquant les préconisations du groupe de travail.

**Concernant le milieu ouvert**, le DR envisage de transformer les postes utilisés actuellement pour la prise en charge de mesures d'AEMO ou de PJM pour développer des réponses d'insertion directement dans les services de milieu ouvert dans le cadre du module 1 de la MAJ. Par ailleurs, deux postes d'éducateurs sont remis en cause au CAE de Nancy, suite à la fermeture du quartier mineur de Nancy: l'un d'eux pourrait être redéployé au profit de l'insertion et l'autre risque d'être supprimé.

Il estime qu'il est possible de conduire l'ensemble de ces rééquilibrages en trois ans et cela de manière progressive.

Il souhaite que des CTPD aient lieu dans tous les départements pour examiner les réponses à mettre en oeuvre sur la question de l'insertion.

De fait, la question de la mise en place du module 1 de la **MAJ** à partir du milieu ouvert pose question. Nous analysons cela comme une transformation majeure du travail éducatif en milieu ouvert, avec une évolution vers du milieu ouvert renforcé en direction des mineurs délinquants. Le fait de concentrer des moyens en direction de ces jeunes peut être considéré comme une avancée, mais cela pose aussi d'autres questions : celle de la place du droit commun dans les parcours de jeunes, celle de la définition du travail éducatif en milieu ouvert et celle des normes de prise en charge.

Nous appelons les professionnels à la plus grande vigilance sur ces questions.

Enfin, nous avons exposé nos craintes quant au renouvellement après le 31 décembre 2008 de nombreux contractuels, en particulier dans les services de milieu ouvert avec une activité civile importante.

Sur cette question, le DR ne nous a pas répondu de manière précise, indiquant qu'il ne connaissait pas encore le plafond d'emploi de la région.

Il nous a néanmoins indiqué s'attendre à des suppressions de postes au niveau du BOP régional.

Il faut donc s'attendre à des suppressions de postes dans la région avec des non-renouvellements de contrats en particuliers dans les services de milieu ouvert avec une proportion de mesures civiles élevée et

cela dès le 31 décembre 2008. **Ces non renouvellements de contrats pourraient être de l'ordre de plusieurs dizaines pour l'année 2009.**

La CGT est disponible pour fournir aux agents contractuels toutes les informations souhaitables sur leurs droits et possibilités de recours.

Nous avons également évoqué la création récente de services de réparations dans le SAH. Pour nous, il est clair que la prise en charge des mesures de milieu ouvert pénales est prioritaire pour la PJJ. De telles créations viennent porter atteintes à nos champs de compétence. Sur cette question, il estime que le SAH a sa place dans ce secteur, mais qu'il réexaminera les choses dans l'avenir. Par contre, compte tenu de la baisse de l'activité en enquête sociale, il privilégiera plutôt le maintien de l'activité d'enquête dans le secteur public pour favoriser la pluridisciplinarité en milieu ouvert.

Nous avons également soulevé la question de **la mise en place de GAME@** : Ce nouveau logiciel de suivi de l'activité devrait être mis en place au printemps 2009. La saisine des mesures devra être effectuée directement par les personnels éducatifs des services. Nous dénonçons cette dérive qui vise à transformer les travailleurs sociaux en personnels administratifs, réduisant d'autant le temps à consacrer aux jeunes et à leurs familles et visant à supprimer des postes d'adjoints administratifs dans les CAE.

Par ailleurs, dans de nombreux endroits, cela ne sera pas possible à la fois du fait des niveaux de formations en informatique de certains collègues et surtout du fait des carences en matériel connecté à l'intranet PJJ.

Le DR estime pour sa part que cela pourra permettre d'apporter un complément d'informations sur les jeunes, y compris pour faciliter la mise en oeuvre du DIPC.

**Nous réaffirmons notre opposition à la saisine par les éducateurs des données dans Game@.**

**Statut des CSEF** : suite à une question de notre part, le DR nous informe de la mise en place d'un groupe de réflexion sur le rôle et la place des CSEF, avec visiblement une volonté de l'AC de remettre en cause le dispositif actuel.

Nous avons rappelé notre revendication d'une revalorisation et d'une transformation de la prime de CSE fonctionnel en points d'indice ( NBI par exemple).

Concernant le non-remplacement du CSEF de l'UEMO de Nancy, cette suppression ne serait que temporaire et serait la conséquence du décalage entre les CAP. A suivre...

### **Structuration juridique des services**

Concernant la procédure CROSMS et la mise en oeuvre du décret de structuration juridique des services, nous avons demandé communication des documents définitifs présentés au CROSMS. Le DR nous a informé de modifications intervenues après le CTPR de juillet pour le département de la Moselle. Nous avons rappelé notre exigence d'une publication rapide des arrêtés définitifs et du respect de l'avis présenté par la CGT et adopté lors de ce CTPR exigeant que les personnels de la région puissent recevoir leurs arrêtés définitifs avant le 1er septembre 2009.

### **Réorganisation territoriale**

Le périmètre de la DIR : la nouvelle DIR grand-Est devrait donc réunir l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté. A titre transitoire, elle continue à gérer la Champagne-Ardenne au moins jusqu'au 1er janvier 2010. Le DR souhaite pour sa part conserver la gestion de Champagne-Ardenne à titre définitif, pour constituer un ensemble cohérent comparable à d'autres administrations de l'Etat.

Suite à une question de notre part, le DR évalue à quatre le nombre de postes qui pourraient être supprimés à la DR Nancy et transférés à Orléans si la gestion de la Champagne-Ardenne devait finalement ne plus être assurée par la Dir grand-est.

Concernant le siège définitif de la DIR, il nous indique que ce devrait être Nancy, où est déjà implantée la

JIRS, et qu'un jour ou l'autre la DRAP s'implantera sur Nancy.

Nous restons pour notre part très circonspects sur l'ensemble de ces questions. D'une manière générale, nous avons rappelé notre opposition à tout mouvement de yo-yo : un jour à Nancy, un jour à Strasbourg.

Nous avons également attiré l'attention du DR sur l'inquiétude des personnels et leur découragement face à la situation actuelle.

En ce qui concerne les personnels de la DIR, nous constatons que les fermetures des autres sites s'accompagnent d'un transfert de moyens très faible sur les missions traditionnelles des DR. On peut prendre l'exemple du service paye où les effectifs restent les mêmes pour passer de deux régions à quatre !

Il y a quelques années, un agent était en charge de deux départements : maintenant c'est une région à lui tout seul !

### **Mise en place des plate-formes de gestion**

Nous avons demandé des précisions au DR relatives au nombre de postes qui seront supprimés dans les DR et les DD dans le cadre de la mise en place des plate-formes de gestion. Le DR nous a répondu qu'il l'ignorait !!

Nous avons fait part de notre étonnement : en effet, rappelons que le cahier de marche de **la RGPP Justice prévoit la mise en place des plate-formes de gestion AP-PJJ pour juillet 2009 et les suppressions de postes pour janvier 2010** ! Les SAR des services Judiciaires rejoindront ces plate-formes dans un deuxième temps.

Toujours selon les documents RGPP, les services et fonctions suivants sont concernés : achats publics,, immobilier et équipement, informatique, action sociale et gestion de la paye. On peut imaginer que cela ne constituera qu'une première étape et que la facturation (SP et SAH) suivra à brève échéance dans le cadre de la mise en place du logiciel CHORUS en 2010. **Au total, c'est plusieurs dizaines de postes qui sont menacés à la DR et en DD.**

Sur ce sujet, le nouveau DR nous fait part de son scepticisme, indiquant que les services judiciaires sont très à la traîne sur cette question. Selon lui, la plate-forme de gestion devrait être implantée à Nancy. Il souhaite engager rapidement des rapprochements avec les autres services justice sur le thème des marchés publics. Il estime que les personnels PJJ ont intérêt à ce que la PJJ soit en pointe sur ce dossier.

Pour notre part, nous ne partageons pas cet optimisme : **partout où les personnels ne se sont pas opposés avec force à la mise en oeuvre des scénarios prévus, la RGPP avance au rythme prévu et annoncé !**

Les personnels dont les postes seront supprimés dans les DD et DR seront en concurrence sur ces postes avec les collègues de l'administration pénitentiaire et des services judiciaires.

### **Interdépartementalité**

Le DR nous a fait part de ses intentions à court, moyen et long terme en terme d'interdépartementalité.

Il présente comme actée la disparition de la DD des Ardennes, rattachée à la DD de la Marne et la fusion complète des quatre départements de Franche-comté en une seule unité opérationnelle (UO), comme pour les deux départements alsaciens. Pour lui, **cette organisation reposant sur une seule Unité Opérationnelle part région préfigure l'organisation future de la PJJ pour toute la France.**

Il indique toutefois sa volonté de prendre un peu de temps, au niveau régional.

A moyen terme, il envisage de poursuivre la démarche engagée par le précédent DR au niveau de la fermeture de Chaumont, au profit d'une interdépartementalité avec l'Aube.

A cet égard, cela ne nous a pas surpris, même si ce recul temporaire est à mettre au crédit de la lutte des

personnels de Haute-Marne. A noter que les SPIP de l'Aube et de la Haute-Marne viennent d'être réorganisés sur ce modèle.

Concernant la Lorraine, il nous indique que l'idée d'un rapprochement Meuse-Vosges est abandonnée car irréaliste. Mais à plus long terme, il nous a fait part de possibilités de rapprochements entre la Meuse et la Moselle d'une part et les Vosges et la Meurthe et Moselle d'autre part.

Nous avons marqué notre opposition à ces projets : la PJJ a besoin d'une gestion de proximité pour garder dynamisme et efficacité. Le niveau départemental est un échelon essentiel pour la PJJ : c'est la que se nouent les relations avec les magistrats du siège et les parquets, avec les conseils généraux. La présence de la PJJ au niveau départemental ne se limite pas assister une fois par mois à un collège des chefs de service de l'Etat à la préfecture.

Les conséquences de ces décisions sont graves pour l'avenir et pas seulement pour les personnels concernés: ces décisions auront un impact négatif pour le pilotage des services et pour l'accès des mineurs de justice aux différents dispositifs de droit commun dans les départements.

**Cette politique s'inscrit dans la volonté de faire disparaître l'emploi public de certaines parties du territoire national, remettant en cause les principes républicains d'égalité des citoyens dans l'accès au service public.**

Aujourd'hui, la PJJ met en place dans le cadre de la RGPP une politique contraire aux besoins des mineurs et de leurs familles, contraire aux attentes des personnels et nuisible à la bonne exécution des missions de service public de la PJJ.

L'examen du budget déposé à l'Assemblée nationale et les informations reçues des différentes régions nous font craindre un mauvais budget régional, avec des suppressions de postes conséquentes. Nous attendons communication du BOP par le Directeur Régional avant le CTPR du 14 novembre prochain.

En fonction de son contenu, la CGT appellera les personnels à se mobiliser

Les discours sur la faillite de l'Etat et la contrainte financière apparaissent aujourd'hui clairement comme une fumisterie alors que 360 milliards d'euros ( 450 fois le budget de la PJJ) viennent d'être engloutis pour soutenir les banques et alimenter la spéculation financière internationale.

**D'autres choix sont donc possibles pour le service public mais leur mise en oeuvre implique l'émergence des citoyens et des salariés dans le débat public pour imposer d'autres choix économiques et sociaux.**

La CGT, syndicat confédéré, non corporatiste, présent dans toutes les administrations de la Justice, mais aussi dans le secteur associatif ou dans les Conseils Généraux est à même de vous apporter à la fois l'information et l'aide pour faire valoir vos droits et porter des propositions alternatives pour la PJJ. Nous pouvons nous organiser pour mettre en échec cette politique de casse du service public de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

**Tous ensembles, titulaires, agents contractuels, nous pouvons faire reculer l'administration et gagner des avancées réelles pour l'ensemble des personnels, pour les droits des mineurs et pour le respect de nos missions de service public.**

CGT –PJJ 263 rue de Paris case 542 93514 Montreuil cedex fax : 01.48.18.82.50

Mail : [cgtppj@yahoo.fr](mailto:cgtppj@yahoo.fr)

Site internet : Pour me défendre, pour connaître mes droits, je clique : [www.cgtppj.fr/](http://www.cgtppj.fr/)

Contacts : Alain DRU : 06.11.87.87.25

Élus CGT en Lorraine-Champagne-Ardenne :

Denis RAPENNE - DDPJJ des Vosges – 03.29.35.65.11 - [denis.rapenne@laposte.fr](mailto:denis.rapenne@laposte.fr)

Guillaume RIGAUT - CAE de Chalons en Champagne – 03.26.54.14.33